



Ile-de-France

## Conseil d'administration Terre de Liens IdF du jeudi 8 novembre 2018 Procès verbal (projet)

### Présents:

Administrateurs.trices : Michel Vampouille / Jean Azan / Jean-Pierre Lecoq / Gulseren Versoult / Jean-René Larnicol / Elsa Kissel / Maxime Jacob / Ellen Beaurin-Gressier / Anny Poursinnof

Salariés.ées : Loïc Wincent, Stefania Molinari, Hélène Bréchet

Salariée PAPI : Lucie Humbaire

**Absents excusés.ées** : Bernard Vincent, Maurice Desriers, Pierre-François Weber, Anne Gellé, Dominique Abada Simon

Le quorum étant atteint (9 administrateurs présents ou représentés sur 15), le CA peut valablement délibérer.

Michel Vampouille assure la présidence et Elsa Kissel le secrétariat de séance.

### 1° Accueil d'Hélène, nouvelle salariée de TDL IDF, et présentation des salariées.és et des administratrices.eurs

### 2° Validation du PV du CA du 10 avril 2018

**Délibération n°2018-26** : Anny indique que la modification apportée par Jean-René – insertion de « opérationnel » - va être intégrée.

A la réponse d'Ellen : c'est une AG extraordinaire qui va décider du quorum en AG nationale.

Accord sur le fait d'assurer une numérotation des délibérés, sur remarque de Maxime.

Le PV est validé, après avoir ajouté un paragraphe sur Abiosol (par Jean-Pierre).

### 3° Questions sur les lettres d'info

#### Lettre d'info-salariés

- Jean-Pierre : sur le sujet de l'invitation de TDL IDF à installer des maraîchers en marge d'un projet de golfe. A Dourdan, le même type de situation pourrait se poser. Maxime relève que TDL IDF a déjà accompagné un agriculteur sur une zone de lotissements.
- Intervention de Michel : à compléter.

**Lettre d'info-administrateurs** : pas de questions particulières

**Délibération n°2018-27** : Le pôle collectivité va rédiger une position de TDL IDF, à présenter au prochain CA.

**Délibération n°2018-28** : Sur proposition de Anny et Ellen : Elsa va publier sur la page FB les éléments sur le rapport de l'IDDRI sur l'agroécologie et l'Europe.

**Délibération n°2018-29** : Accord pour que TDL IDF relaie les appels aux marches pour le climat et les coquelicots.

**Hélène** et **Elsa** relancent leurs contacts respectifs pour apparaître dans les marches pour le climat et les coquelicots ; on participe si et seulement si des bénévoles s'engagent donc il faut informer Stefania lorsque l'on a une réponse des organisateurs des marches.

#### **4° Point Abiosol - en vue du changement de statut prévu début 2019**

L'objectif durant ce CA est que les membres du CA fasse remonter leurs avis sur la présentation Abiosol réalisée par **Loïc** en la présence de **Lucie** ; ces avis doivent permettre de valider la position de TDL IDF à la prochaine SALAD.

**Jean-René** relève qu'il faut valider l'objet avant de déterminer la forme.

**Lucie** rappelle que l'idée d'association a été validée en dernière SALAD.

Pour **Michel**, c'est l'expression de la SALAD, pas de TDL IDF.

**Loïc** précise qu'il ne s'agit pas de déléguer mais de coopérer car on travaille tous sur l'installation et la transmission.

**Stefania** explique que rien de disparaît à TDL IDF pour aller à Abiosol.

**Michel** constate qu'Abiosol fonctionne sans qu'il y ait besoin d'une association. On est d'accord sur l'objet, mais qu'apporte une entité nouvelle ?

**Loïc** rappelle qu'il s'agit d'une coordination.

**Lucie** : le groupement d'employeurs ne permet pas de facturer les interventions de Lucie en BPREA ; Abiosol ne peut pas recevoir de subventions en tant qu'accompagnement du primo-accueil. Lucie serait une salariée, au sein d'Abiosol.

**Michel** : on fait une association PAPI alors, et une coordination Abiosol entre les cinq structures.

**Jean** : Impact régit plusieurs associations

**Loïc** : on ne sait pas si Abiosol doit passer en association et salarier Lucie ou ... (**à compléter**) : à décider en réunion SALAD.

**Gülseren** : on a un poste dédié collectivités, est-ce le cas pour les autres et est-ce que Abiosol fait de l'accompagnement collectivités.

**Hélène** : TDL IDF peut garder le poste collectivités, mais il est possible de travailler à plusieurs auprès des collectivités selon leurs besoins.

**Loïc** : pour la mise en lien avec les porteurs de projet, Abiosol est déjà mentionné. Une PDP est suivie par le CDP et le GAB sur différents aspects.

**Gülseren** : quelles sont les limites actuelles et qu'est-ce qu'apporte la création d'une association.

**Loïc** : en pôle agricole on a formulé cette proposition présentée par Loïc : Abiosol coordonnerait installation-transmission ; et le poste de Lucie pourrait être de s'occuper uniquement du primo-accueil des porteurs de projet, pas auprès des collectivités, etc. Ce qu'il faut c'est une bonne coordination, pour un bon pilotage. Entre salariés il y a du partage, mais au niveau des administrateurs, il y a peu de visibilité sur les projets d'Abiosol. Un chapeau Abiosol permet par exemple de constater qu'il y a une difficulté d'obtenir des informations sur les futurs cédants auprès du GAB, et donc il pourrait être acté dans une association ou une convention que ces informations doivent être transmises.

**Jean** appuie sur le fait qu'il faut savoir pourquoi on a besoin d'une association et est-ce que c'est nécessaire car cela coûte des sous.

**Maxime** : si on rentre dans le juridique, il faut le faire bien. Il faut voir les coûts et les implications juridiques. Car l'association chapeau va être en mesure de financer les autres associations. Il faut un dossier plus fouillé et expert.

**Jean-Pierre** veut comprendre quelle est la question posée : c'est PAPI ne peut pas garder son statut.

**Jean-Pierre** veut l'avis des commissaires aux comptes.

**Jean** pense qu'on peut passer outre.

Pour **Jean-Pierre**, l'objet ne pose pas de problème si on ne rentre pas dans les allocations : on remplace PAPI par une association qui a un objet qu'on doit partager. Et la question est quel est le rythme ; qu'on n'organise pas un redispatching des missions et financements des uns et des autres. Le GIE est un marteau pour tuer une mouche. L'objet ne dépasse pas ce qu'on fait actuellement.

**Lucie** : c'est pour avoir une discussion d'avenir. L'absence de positionnement des administratrices.eurs est bloquant.

**Michel** : TDL IDF ne fait pas que du foncier : c'est massivement du débat public. Peut importe la forme juridique, tant que c'est utile pour avoir des associations. Mais ça doit être une structure au service des 4 autres et pas l'inverse. Au début, on voulait partir sur une association, le GAB n'a pas voulu. Mais l'objectif était bien d'aller chercher des subventions spécifiques au primo-accueil.

**Jean-René** : PAPI : l'idée est d'accompagner dans une phase initiale, mais un groupement d'employeur ne peut pas recevoir de subventions ; c'était donc la mauvaise décision. La transmission est majeure, et il serait malheureux que des agriculteurs bios ne trouvent pas de repreneurs.

**Jean** : une association Abiosol tuerait TDL IDF.

**Loïc** : ce qu'a dit Michel est qu'on crée une association qui permettra de faire des choses.

**Michel** : ce qui peut porter à confusion dans l'objet tel que présenté par Loïc : c'est que l'objet de l'association est sur des thématiques, mais l'action en direction de collectivités se fait avec la casquette de chaque association. L'association doit pouvoir communiquer auprès des citoyens, mais notre travail à TDL IDF ne s'arrête pas aux actions de PAPI auprès des citoyens.

**Maxime** : PAPI n'est pas Abiosol.

**Lucie** : est-ce que le pôle Abiosol prend l'objet présenté qui est plus large que l'objet actuel (ajoute installation-transmission et collectivités et citoyens), et l'association PAPI est créée pour remplacer le groupement d'employeur PAPI.

**Anny** : la proposition de Lucie lui convient tout à fait.

**Ellen** : il faut intégrer la transmission à la primo-accession ?

Il est répondu que oui, car de fait on fait de la transmission.

**Jean-René** : il suffit de modifier l'objet de PAPI, via une AG extraordinaire de PAPI.

**Loïc** rappelle qu'il y a souvent des absents aux SALAD ; il faut lancer un appel à candidature pour désigner des administratrices.eurs référentes.ents.

Proposition : PAPI devient une asso qui porte le primo-accueil ; et Abiosol prend l'objet présenté. Et il faudrait trouver deux administratrices.eurs qui représenteraient TDL IDF à Abiosol, pour la coordination soit portée par les administratrices.eurs de chaque structure.

**Proposition** : PAPI devient une association qui porte le primo-accueil ; et l'objet d'Abiosol est élargi pour reprendre l'objet défini lors de la dernière SALAD (sans la mention d' « association »). Et il faudrait trouver deux administratrices.eurs qui représenteraient TDL IDF à Abiosol, pour que la coordination soit portée par les administratrices.eurs de chaque structure.

**Délibération n°2018-30** : Accord sur le fait que cette proposition sera portée à la SALAD par TDL IDF.

1 abstention

8 pour.

**Jean** et **Jean-Pierre** sont d'accord pour être les administrateurs référents TDL IDF lors de la prochaine SALAD.

**Jean-Pierre** rappelle qu'il souhaite être remplacé après la prochaine SALAD.

### 5° Plan d'action et budget 2019 de l'association

**Ellen** rappelle qu'elle avait soulevé l'idée de faire un groupe de travail sur les argumentaires en liaison avec les européennes. Ceci n'impacterait pas les salariées.és.

**Jean-René** : il faut avoir les moyens, il faut voir avec le national.

Sur la proposition d'**Hélène** de mieux structurer les formations aux élus : **Michel** indique que TDL IDF peut initier, et proposer à Nathalie Boquien (niveau national). **Jean** pense que TDL IDF pourrait assez aisément devenir un centre de formation ; **Ellen** tempère cette idée.

Ce point sera abordé en pôle collectivités.

**Jean-Pierre** et **Gülsren** précisent que, pour l'instant, il n'y a pas de référent coordinateur, mais deux administratrices.eurs en appui de la salariée en charge de la coordination.

Il faut voir, sur les actions sur lesquelles TDL IDF s'est engagée auprès de la région, il y aurait déjà un stage prévu.

**Maxime** : l'hypothèse à 4 ETP ne sera valide que s'il y a la subvention AESN.

**Michel** : sur les options qui peuvent exister sur un quatrième ETP, il pourrait y avoir un emploi partagé avec l'AN. Et vis-à-vis des gros mécènes, on ne s'est pas encore donné les moyens d'aller chercher des financeurs. C'est hypothétique et dépend d'échanges avec l'AN. Et l'embauche ne se ferait pas tout de suite.

**Jean** : aujourd'hui il manque 30 000 euros. Le quatrième ETP n'est pas réaliste. Il rappelle que l'AESN a mis 6 mois à payer TDL IDF cette année.

**Michel** : l'Agence de l'eau n'arrive pas à dépenser ses budgets sur nos sujets ; mais doubler la subvention paraît peu probable.

**Hélène** a rdv le 16 novembre.

**Délibération n°2018-31** : le budget est validé avec les hypothèses présentées.

### 6° Plan stratégique & gouvernance

Plan stratégique :

**Michel** propose, pendant les vacances de fin d'année, de terminer les dernières pages. Et soumettra à correction des pôles et personnes qualifiées. Il faut avoir un document finalisé pour l'AG.

**Stefania** : il faut régler la question de la gouvernance avant le plan stratégique.

**Ellen** : en général, lorsqu'il y a un texte significatif à produire, une personne rédige, puis il est soumis à amendements.

**Jean-René** : un travail a été fait avec Loïc en juin : les propositions faites doivent être intégrées au document de Michel.

**Loïc** : c'est un travail démarré collectivement, qu'il aimerait continuer collectivement. Sur les décisions de stratégie, par exemple sur la stratégie d'acquisition en IDF : aimerait avoir le temps d'y réfléchir.

**Gülseren** : que tout le monde fasse des amendements individuellement et il y a un CA dédié à cela.

**Délibération n° 2018-32** : les administratrices.eurs regardent le document individuellement, y apportent des amendements si nécessaires. Ces amendements seront votés au prochain CA. Une personne doit être en charge de la gestion et de la présentation des amendements. Ce sera discuté lors du CA du mois de janvier. **Loïc** met en ligne le document de **Michel** en mode partagé.

#### Gouvernance :

**Jean-Pierre** : les objectifs de l'évolution de la gouvernance :

- (1) on voudrait un CA qui prend des décisions sur la base du travail des pôles et de l'instruction des sujets par les salariés. Il n'y a pas forcément besoin de bureau dans un premier temps ; mais il faudrait une coordination du CA telle que mise en place par Gaëlle et reprise par Hélène ; il va falloir déterminer pour Hélène le temps dédié à la coordination, et au niveau du CA, qui sont les coordinateurs ;
- (2) Il faut mieux organiser les bénévoles, qui sont une véritable force. La représentation des bénévoles dans les pôles pourrait étoffer les pôles avec des bénévoles impliqués, qui permettrait d'identifier les futurs administrateurs. Et il faudrait organiser une structure d'information et d'action par entité territoriale (eg par département) comprenant les groupes locaux qui existent ; et faire monter en charge les adhérents et les donateurs sur le bénévolat ;
- (3) un accompagnement du CA via les « dispositifs locaux d'accompagnement ». Jusqu'à l'AGO, une première forme de coordination du CA serait validée à l'AGO. En AGO, l'évolution de la gouvernance pourrait être mise en débat auprès des bénévoles. Et serait complété ensuite en groupe de travail. Le DLA serait mis en place à partir de l'AGO. Fin 2019, de premières directions seraient formalisées.

**Loïc** présente les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA). La Scop L'Orage est conseillée par les salariées.és.

**Délibération n°2018-33** : Accord sur le fait de solliciter un organisme spécialisé dans les dispositifs locaux d'accompagnement, sous réserve que cette action ne coûte pas d'argent à TDL IDF.

#### **6° Nouvelles du national**

Historique par **Michel** / question de personnes et de gestions différentes des structures/

Médiation entre les 3 structures.

Le sentiment est qu'il faudrait des écrits des AT : à compléter.